

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 22 novembre 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **22 novembre 2018 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **16 novembre 2018**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	MME PLAYE – M. DETHOU – M. FELICANI – MME SCHREIBER
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME GUENSER – M. HUET – M. KOCH
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – M. KUHN
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO MME RASCAGNERES-GARCIA à MME DOUGOUD (Malleloy)
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN à MME PLAYE M. VERGANCE à MME SCHREIBER
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN MME FOUET à MME ROTA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE à MME HENRY (Custines)
<i>Liverdun</i>	M. DOSE à M. HUET
<i>Millery</i>	M. BERGEROT à M. TROGRIC (Pompey)
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ
<i>Champigneulles</i>	MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Lay-St-Christophe</i>	M. MEDART
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME GEOFFROY – MME VILLEMIN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER

N°15 – DA du 22/11/2018

Rapporteur : MME HENRY

**Marchés de travaux de réhabilitation du bâtiment Beausite à Liverdun
Autorisation de signer des avenants aux lots 09 et 11**

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 10 janvier 2017, le Conseil Communautaire du 2 mars 2017 a attribué les marchés de travaux des lots suivant, pour un montant de travaux de 2 253 696,83 € HT (soit 2 704 436,20 € TTC) :

- 02 Voirie
- 03 Gros œuvre
- 04 Couverture étanchéité
- 06 Façade
- 07 Menuiserie extérieure
- 08 Menuiserie intérieure

- 09 Revêtement de sol
- 10 Métallerie
- 11 Plâtrerie
- 12 Peinture
- 13 Ascenseur
- 14 Chauffage plomberie ventilation
- 15 Électricité

Le lot 09 « Revêtement de sol » a été attribué pour un montant de 73 376,20 € HT et le lot 11 « Plâtrerie isolation » a été attribué pour un montant de 165 093,50 € HT. Ces montants comprennent chacun une tranche optionnelle pour l'aménagement intérieur de locaux d'activité en rez-de-chaussée bas. Celles-ci n'ont pas été affermies.

Les travaux de sol caoutchouc du multi accueil sont prévus au lot 09 Revêtements de sol pour un montant total de 16 309,80 € HT. Ce revêtement doit être posé sur une chape sèche présentant une technicité particulière, prévue au lot 11 Plâtrerie isolation. L'ensemble chape sèche et caoutchouc forme un composant uniforme et solidaire.

Afin de faciliter la mise en œuvre de l'ensemble chape et revêtement caoutchouc, d'en raccourcir les délais et d'en faire porter la garantie par une seule entreprise, nous proposons de retirer par avenant la prestation de sol du lot 09 et de l'ajouter par avenant au lot 11, dont l'entreprise possède les compétences nécessaires. Ainsi, il reviendrait à la même entreprise, ELVINGER, de poser la chape sèche et le sol caoutchouc. Dans cette nouvelle organisation, les coûts restent identiques.

Les avenants proposés sont donc les suivants :

Nature du lot	Entreprise	Montant initial (TF + TO) en € HT	Avenant € HT	Montant après avenant (TF + TO) en € HT
09 Revêtements de sol	LES PEINTURES REUNIES	73 376,20 €	- 16 309,80	57 066,40 €
11 Plâtrerie isolation	ELVINGER	165 093,50 €	+ 16 309,80	181 403,30 €

Vous trouverez joints à cette délibération les projets d'avenants.

Les tranches optionnelles de chaque lot n'ayant pas été affermies, l'avenant ne mentionne que les montants des tranches fermes et les variations dues aux avenants.

Le pourcentage de variation pour Les Peintures Réunies est donc de - 24,48% (66 636,20 - 16 309,80).

Le pourcentage de variation pour Elvinger est de + 10,76 % (151 518,00 - 16 309,80).

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission habitat et urbanisme du 19 octobre 2018,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant en moins-value de 16 309,80 € au lot 09 – titulaire LES PEINTURES REUNIES.

APPROUVE l'avenant en plus-value de 16 309,80 € au lot 11 – titulaire ELVINGER.

AUTORISE la SPL du Bassin de Pompey, mandataire agissant au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, à signer les avenants aux marchés correspondant.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGR LIC